

FLASH INFO

CP 111 FABRICATIONS MÉTALLIQUES

NOUVELLE INDEMNITÉ

COMPLÉMENTAIRE POUR TRAVAILLEUR À PARTIR DE

58 ANS



SCAN ME



INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DE CRÉDIT-TEMPS FIN DE CARRIÈRE (MI-TEMPS OU 1/5)

CONDITIONS

- > Être âgé de 58 ans
- > La réduction des prestations doit engendrer une perte de salaire
- > Dossier accepté par l'ONEm (C62)

MONTANTS

- > 30 € pour un crédit-temps fin de carrière 1/5
- > 75 € pour un crédit-temps fin de carrière mi-temps

Pour plus d'informations, prends contact avec ta-ton délégué-e ou avec ta régionale Métallos FGTB.



LES MÉTALLOS EN
ACTION

METALLOS.BE
f MÉTALLOS FGTB-ABVV